



Conseil de délimitation de terrain

Par **halloween 222_old**, le **31/12/2007** à **17:12**

bonjour, j'habite en campagne. j'ai en tout 2300m² de terrain . j'ai cloturé en deça de ma superficie, c'est à dire que j'ai laissé mon chemin privé ainsi qu'un morceau de terrain en dehors de ma cloture pour permettre à ma voisine de pouvoir passer avec son tracteur pendant les vendanges.rn- y-a-t-il un risque d'avoir à la longue une servitude officielle ou peut-elle se donner le droit de prétendre à ces parties ?rn- y-a-t-il une formalité nécessaire ou puis-je laissé le terrain ainsi.dois-je apposer à l'entrée de mon chemin un panneau "propriété privée"rn je vous précise que ce passage est laissé à titre de bons rapports entre voisinage sans rien d'officiel . merci de me répondre cela m'aiderait à y voir plus clair car je n'y connais rien en droit .